Le marsan
agglomération

11 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Marsan Agglomération lance une enquête de circulation sur le Boulevard Nord

Dans le cadre de l'étude de faisabilité relative au prolongement du boulevard nord entre l'avenue de Canenx et l'avenue du Maréchal Juin, Le Marsan va lancer une importante campagne de comptages et d'enquêtes de circulation les mardi 17 et jeudi 19 janvier 2012. Pourquoi et comment cette étude va-t-elle être menée ?

Face aux prévisions de développement de la zone Nord Est de l'Agglomération et pour répondre aux forts besoins en mobilité qui en résultera, Le Marsan l'agglomération souhaite se faire une idée précise de la situation actuelle. Une analyse de la mobilité des personnes et de l'usage des moyens de transport lui permettra d'évaluer les effets qu'auront les projets de développement de cette zone sur la charge de trafic.

Pour ce faire, les employés de la société Conception Conseil Coordination Réalisation (C3R) réaliseront, à la demande du Marsan Agglomération, des enquêtes routières sur la voie publique qui visent à connaître l'origine et la destination du déplacement, la nature de la marchandise transportée et les raisons du choix de l'itinéraire.

Les données recueillies auprès des usagers ne seront pas nominatives. La durée de l'enquête n'excédera pas 2 minutes par véhicule.

Réalisées de 07h30 à 11h30 le matin et de 13h30 à 18h30 l'après midi, les mardi 17 et jeudi 19 janvier 2012, cette opération se déroulera sur 4 sites prédéfinis :

Poste 1 - Rocade ouest de Mont de Marsan :
Le site d'enquête se trouve sur la voie de dégagement située au lieu dit « La Triette » situé au nord de la rocade ouest de Mont de Marsan (RD 834)

Poste 2 - Avenue de Sabres :
Le lieu de l'enquête se situe sur un vaste dégagement dans le sens entrant de Mont de Marsan, en face de l'entreprise « Montoise du Bois » (RD 634).

Poste 3 - Avenue du Maréchal Juin :
A proximité des entrepôts « Cuisinella » et « Autoclean »sur le parking réservé aux poids lourds, dans le sens sortant de Mont de Marsan, en direction de l'A65 (RD932).

Poste 4 - Rocade Est de Mont de Marsan :
Ce poste d'enquête se positionne sur l'aire de stationnement « Grand Passage » des gens du voyage, sur la rocade Est de Mont de Marsan dans le sens Nord-Sud (RD932E).

Dans le cas d'intempéries, de problèmes techniques ou pour toutes autres raisons qui ne permettraient pas une tenue des postes d'enquête, celles-ci pourront être reportées aux mardi 24 et jeudi 26 janvier 2012 dans les mêmes conditions.

En amont des postes d'enquête et suivant la configuration des lieux, la vitesse sera limitée à 30 km/h ou à 50 km/h et le dépassement interdit. Les véhicules seront arrêtés par un feu tricolore actionné par le personnel de la société Conception Conseil Coordination Réalisation (C3R).

Contact presse :
Anne Marie Commenay / Fayçal Charif - Le Marsan Agglomération
Tél. : 05 58 46 61 55 – 05 58 46 70 45